Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403288-20220926-CM2609222-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUDRES

SERVICE : RESSOURCES HUMAINES - FORMATION

SEANCE DU : 26 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° : 1

RAPPORTEUR : MME RAVON

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leurs assemblées délibérantes,

Il est opportun de créer 2 emplois au sein de nos services municipaux afin d'assurer le bon fonctionnement du service public.

1°) Service affaires scolaires

Suite à la réussite à un concours d'ATSEM, un agent peut intégrer le grade d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet à compter du 1er octobre 2022. Un poste a été créé récemment au grade d'adjoint technique pour cette personne titulaire du CAP Petite enfance, à compter du 1er septembre 2022. Ainsi, il sera proposé prochainement de le fermer après avis du Comité Technique Paritaire.

2°) Service communication

Suite à la mutation d'un agent le 1er novembre 2022, assistante en communication pour une autre commune, suite à sa réussite à un concours de catégorie B, il convient de pourvoir à son remplacement dans son cadre d'emploi actuel : adjoint administratif territorial.

Elle est actuellement titulaire au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe temps complet (emploi disponible au tableau des emplois à compter du 1er novembre 2022), et il est opportun de créer deux emplois à temps complet dans les 2 autres grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs afin de pourvoir à ce poste en fonction des candidatures reçues.

Bien entendu les 2 emplois n'ayant pas été utiles au recrutement seront supprimés par la suite.

A défaut de fonctionnaire territorial titulaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel à l'un des emplois et grades vacants de catégorie C, conformément à l'article L 322-8 2°). Aucune exigence de diplôme n'est requise (un diplôme et une expérience dans la communication pourront être demandés) et la rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade occupé avec au minimum l'indice majoré 352, indice minimal de la fonction publique territoriale depuis le 1er mai 2022.

Il est donc proposé de procéder à la création des postes suivants (temps complet 35h), afin de réaliser les recrutements correspondants :

Grade	Nombre de postes créés	Date de création
ATSEM principal 2ème classe	1 Temps complet	01/10/2022
Adjoint administratif principal 2ème classe	1 Temps complet	01/10/2022
Adjoint administratif	1 Temps complet	01/10/2022

Il sera demandé de supprimer les postes n'ayant plus vocation à être occupés après avis du prochain Comité Technique Paritaire.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 13 septembre 2022.

Par conséquent , il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les créations des 3 postes susvisés à compter du 1er octobre 2022 ;

- de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 et le seront aux suivants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jean PATRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de Séance .

Etaient Présents :
M. BOILEAU Pierre Maire de Ludres, Mme RAVON Véronique, M. DUSSAULX Xavier, Mme BLAISE Claudine, M. LOMBARD William, Mme MERCIER Sophie, M. GOETZ Philippe, M. LAMY Joël, Mme LIIRI Stéphanie, M. FOURNIER Emmanuel, Mme BERNIER Dominique, Mme GUERBER Sandrine, M. NOEL Rémi, Mme MOTEL Aurélie, M. PICARD Benoît, Mme NAEGELLEN-LINEL Christine, Mme MARTIN Chantal, Mme LOMBARD Claude, M. BURTE René, M. PATRAS Jean

Etait Excusée :
Mme LAVAL Sandrine

Avaient donné pouvoir :

Mme RAIK Magali	avait donné pouvoir à	M. GOETZ Philippe
M. CHAUVANCY Michel	avait donné pouvoir à	M. NOEL Rémi
M. PECHINE Patrick	avait donné pouvoir à	M. DUSSAULX Xavier
Mme ROCHON Marie	avait donné pouvoir à	Mme RAVON Véronique
M. FRANCOIS Axel	avait donné pouvoir à	M. BOILEAU Pierre
Mme HINZELIN Mireille	avait donné pouvoir à	Mme BLAISE Claudine
M. GOIRAND Didier	avait donné pouvoir à	M. LOMBARD William

Etait Absent :
M. REGNIER Christian

NOTA -
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 Septembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 20 Septembre 2022.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme
Le Maire

MAIRIE DE LUDRES

Pierre BOILEAU